



CITY OF MIRAMICHI FIRE DEPARTMENT FIRE PREVENTION DIVISION

NOTIFICATION

À: Toutes les stations-service (station d'essence)

e: Mario Berthiaume, chef adjoint
Service d'incendie de la ville de Miramichi

Date: 31 mars 2020

Objet: Ordre du prévôt des incendies; Bulletin # 2004-09

Dans l'intérêt de la sécurité-incendie et de la sécurité des personnes dans les stations-service, le service d'incendie de la ville de Miramichi et le Bureau du commissaire des incendies ont pris conscience du risque de pratiques de plein d'essence dangereuses (ou d'achat en grande quantité) en raison des faibles coûts de carburant.

La Division de la prévention des incendies de la ville de Miramichi aimerait vous informer du bulletin # 2004-09 émis par le Bureau du commissaire des incendies et daté du 23 novembre 2004; qui est applicable en vertu de la loi sur la prévention des incendies.

Votre personnel devrait être informé (ou rappelé) s'il observe des pratiques dangereuses notées dans le bulletin ci-joint, il doit immédiatement fermer le distributeur de carburant.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter directement notre service:

Renseignements généraux: (506) 623-2225
Prévention des incendies: (506) 623-9913 ou (506) 627-9912

Merci de votre collaboration,
Mario Berthiaume
Chef adjoint des pompier